

/DA

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 95-122 du 20 Avril 1995

Portant approbation du Budget Autonome  
du Fonds Routier pour l'Exercice 1995

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1990 ;
- VU Le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 92-18 du 03 Février 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- VU Le Décret N° 84-98 du 20 Février 1994 portant création, organisation et fonctionnement du Fonds Routier ;
- SUR Rapport du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 Avril 1995 ;

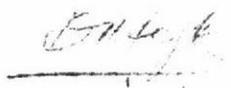
SECRET :

Article 1er. - Est approuvé le Budget Autonome du Fonds Routier pour l'Exercice 1995 tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 Avril 1995

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
-----  
Nicéphore SOGLO.-

.../...

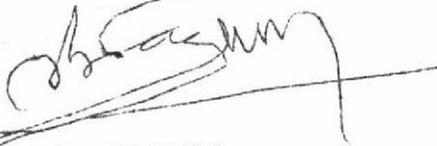
Le Ministre d'Etat à la Présidence  
de la République, Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale et de la Défense  
Nationale,



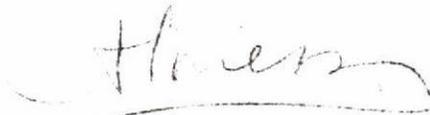
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre des Travaux Publics  
et des Transports par intérim,



Robert TAGNON.-  
Ministre intérimaire



Aurelien HOUESSO.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEPR/DN 4 MF 4  
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DB-DCOF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCONB-DCCT-INSAE 3 UNB-FASJEP 3 - JORB 1.-